



BULLETIN D'INFORMATION 2014 - N° 10 du 18/08/2014

Chikungunya : la France en alerte rouge

Vous trouverez ci-dessous un article sur le Chikungunya paru sur le site Le Point.fr

http://www.lepoint.fr/editos-du-point/anne-jeanblanc/chikungunya-la-france-en-alerte-rouge-23-07-2014-1848496_57.php#xtor=CS3-190



À votre santé
ANNE JEANBLANC

Chikungunya : la France en alerte rouge

Le Point.fr - Publié le 23/07/2014 à 15:33

Cet été, toutes les conditions sont réunies pour une transmission autochtone du virus du chikungunya dans certains départements du sud de la France.



La menace concerne 18 départements du sud de la France métropolitaine. © David Zalaznik/AP / SIPA

Par **ANNE JEANBLANC**

Alors que le nombre de cas de chikungunya importés en France entre mai et novembre variait de deux à six par an entre 2006 et 2013, le rythme s'est nettement accéléré. Entre le 1er mai et le 4 juillet 2014, il atteignait déjà les 126. Cette progression, qui est en lien avec l'épidémie sévissant actuellement dans les Antilles, inquiète les autorités de santé. À tel point que l'Institut national de veille sanitaire (InVS) vient de publier un numéro du Bulletin épidémiologique hebdomadaire, malgré la trêve

CHAMBRE SYNDICALE 3D

Désinfection, Désinsectisation et Dératisation

39/41 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE ☒ 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. secretariat@cs3d.info – Site Internet. www.cs3d.info

estivale. L'article présente l'organisation du dispositif de surveillance du chikungunya (ainsi que de la dengue) en France métropolitaine et ses résultats.

"Toutes les conditions sont réunies pour une transmission autochtone du virus du chikungunya dans certains départements du sud de la France : un vecteur compétent, *Aedes albopictus*, et un grand nombre de voyageurs revenant des départements français d'Amérique où sévit une épidémie de chikungunya", peut-on lire dans le *BEH*. La France ne serait pas le premier pays à voir cette maladie "prendre racine". Il y a quelques jours, les autorités sanitaires américaines ont diagnostiqué le premier cas de chikungunya transmis localement par les moustiques, chez un habitant de Floride qui n'avait pas voyagé récemment à l'étranger. Preuve que ces insectes "tropicaux" peuvent élire domicile et se reproduire dans les régions les plus chaudes des pays au climat tempéré.

Surveillance entomologique

Selon les spécialistes, cette menace concerne 18 départements du sud de la France métropolitaine. Une vaste zone, donc, dans laquelle de nombreuses personnes risquent de se réveiller, un beau matin, avec de la fièvre et des douleurs articulaires sévères ainsi que des maux de tête, musculaires, des articulations enflées et des éruptions cutanées. Autant de manifestations que connaissent déjà plus de 115 000 personnes vivant aux Antilles et qui, en l'absence de traitement spécifique, ne peuvent être soulagées que par la prise de paracétamol. Si des patients infectés arrivent en France et sont piqués par un moustique tigre, ce dernier peut alors transmettre la maladie à ses "proies" ultérieures.

Pour éviter la dissémination du chikungunya, les autorités sanitaires ont instauré une surveillance entomologique. La présence et la dissémination d'*Aedes albopictus* sont notamment suivies par la mise en place de pièges pondoirs le long du littoral méditerranéen et à l'intérieur des terres sur le réseau autoroutier. D'autre part, tout cas suspect doit faire l'objet d'une prise de sang et être signalé si la maladie est confirmée. S'il s'agit d'un cas de chikungunya autochtone, les consignes sont précises : "L'investigation et les mesures de contrôle incluent : la recherche active de cas dans l'entourage du patient (résidence et lieux visités pendant la phase virémique - celle de la présence du virus dans le sang, NDLR) ; des recommandations faites au patient virémique de se protéger contre les piqûres de moustiques ; une incitation des professionnels de santé à dépister les cas suspects ; des mesures de lutte anti-vectorielle dans un périmètre de 150 mètres autour de la résidence du cas, avec destruction des gîtes larvaires et traitements adulticides ciblés ; l'information du grand public sur les mesures de protection personnelle et la réduction des gîtes larvaires." Espérons que toutes ces mesures suffiront à limiter la propagation de la maladie en France métropolitaine.